

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Indication du territoire :.....

Questionnaire à retourner pour le :/...../.....

Adresse de retour :

.....
.....

Nom et Prénom du Professionnel :

Spécialité :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Participerez-vous déjà à déjà une organisation libérale sur votre territoire de type CPTS ?

☐ Oui ☐ Non

Acceptez-vous de participer à l'élaboration du projet permettant de :

1 - Faciliter l'accès à un médecin traitant

☐ Oui ☐ Non ☐ NC

2 - Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville

☐ Oui ☐ Non ☐ NC

3 - Organiser des parcours pluriprofessionnels autour du patient

☐ Oui ☐ Non ☐ NC

4 - Développer des actions territoriales de prévention

☐ Oui ☐ Non ☐ NC

Souhaitez-vous rajouter un projet/commentaire complémentaire ?



Exemples d'action pouvant être engagées par une CPTS

Date de mise à jour : juin 2026

Mission socle 1 - Amélioration de l'accès aux soins

Faciliter l'accès à un médecin traitant

- Mettre en place, avec les acteurs du territoire concerné et notamment avec l'Assurance Maladie, une procédure de recensement des patients à la recherche d'un médecin traitant et d'analyse de leur niveau de priorité au regard de leur situation de santé.
- Mettre en œuvre une organisation proposant aux patients un médecin traitant parmi les médecins de la communauté.
- Porter une attention particulière aux patients en situation de fragilité qui n'auraient pas de médecin traitant, pour lesquels cette absence constitue une difficulté majeure en termes de suivi médical : patients en ALD, patients âgés+ 70 ans, patients en situation de précarité et/ou bénéficiant des dispositifs tels que la CMUC ou l'AME.

Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville

- Identifier des organisations déjà existantes et des carences pour définir des solutions d'organisation à mettre en place en fonction des besoins identifiés lors du diagnostic territorial. Exemples :
- Organiser des plages de soins non programmés à ouvrir par les médecins du territoire (régulation territoriale),
- Définir/créer le rôle des maisons de garde hors organisation de la PDSA,
- Favoriser un Accès simple à des examens de radiologie/biologie,
- Faciliter et organiser l'accès à un second recours,
- Mettre en place de protocoles entre professionnels de santé, ou autres dispositions d'organisation,
- Mettre en place, au profit des professionnels de santé impliqués, un dispositif de compensation financière en cas d'éventuelles pertes d'activité liées à l'organisation de soins non programmés,
- Favoriser le recours à un outil numérique ou relevant d'une autre forme de régulation, permettant notamment le

partage d'agenda, l'orientation des patients et le partage d'information,

- Mettre en place un dispositif de traitement et d'orientation des demandes de soins non programmés :
 - Orientation téléphonique par un personnel formé pour apprécier si la demande relève bien des soins non programmés, la prioriser par rapport aux autres demandes et mettre en contact le patient avec le professionnel de santé disponible et le plus proche,
 - Possibilité de mutualiser l'organisation entre plusieurs communautés professionnelles.

Mission socle 2 – Organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient

- Créer des parcours pour contribuer à la continuité des soins et à la fluidité des parcours (éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile), notamment par une gestion coordonnée entre tous les professionnels de santé intervenant autour du même patient,
- Favoriser le lien entre le premier et le second recours,
- Développer le lien avec les établissements sanitaires, médico sociaux, sociaux et partage des informations,
- Créer des parcours pour gérer les patients en situations complexes, en risque de fragilité ou en situation de handicap,
- Créer des parcours en faveur d'une meilleure prise en charge des personnes âgées pour faciliter le maintien à domicile,
- Promouvoir des actions répondant à des problématiques spécifiques du territoire : prévention des addictions, du renoncement aux soins.

Mission socle 3 – Développement des actions territoriales de prévention

- Promouvoir auprès des patients la vaccination et les recommandations sanitaires délivrées par les autorités sanitaires en cas de risque particulier (participation à la diffusion de recommandations existantes en cas de vague de chaleur, pollution atmosphérique...),
- Prévenir les addictions, des risques iatrogènes, de la perte d'autonomie, de la désinsertion professionnelle ou de l'obésité, des violences intra-familiales,
- Mettre en place d'une organisation permettant le recueil des événements indésirables associés aux soins et le signalement aux autorités,
- Participer à un réseau de surveillance ou de vigilance labellisé par l'ARS (réseau Sentinelles, dépistages...),

Un site internet dédié aux CPTS :
www.guichet-cpts-occitanie.org